



CONCERTATION SUR LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ENJEUX ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Synthèse des réunions en Alsace – Novembre 2012

Dans le cadre de la concertation sur la réforme de la politique de la ville lancée par le ministre délégué en charge de la ville, l'ORIV a proposé quatre temps d'échanges aux professionnels alsaciens. Deux réunions (les 13 et 26 novembre) se sont tenues en direction des services de l'Etat et deux autres (les 26 et 30 novembre) en direction des référents des collectivités impliquées dans la politique de la ville.

Ces réunions avaient pour objet de permettre aux professionnels de débattre des enjeux de la réforme et de formuler leurs points de vue sur le sujet.

La présente note est une synthèse des points de vue défendus par les professionnels ayant participé aux différents temps d'échanges.

Elle a été validée par une relecture collective et sera, éventuellement, étayée par d'autres contributions.

L'ENJEU DE LA REFORME

Si les professionnels réunis n'ont pas unanimement partagé le même point de vue, un large consensus s'est tout de même dégagé sur les sujets suivants.

Les acteurs ont insisté sur le fait que la **priorité doit être donnée au territoire** et au projet le plus adapté en fonction des besoins et des opportunités locales. En effet, les thématiques d'intervention doivent être priorisées et adaptées aux réalités locales et ce jusqu'à l'échelle infracommunale. L'action doit être guidée par le projet de territoire et non par les dispositifs thématiques.

Pour être efficiente la politique de la ville doit se structurer en un projet global, stratégique et décliné en objectifs clairs pour chacun des territoires d'intervention.

Dans cette perspective, les acteurs ont souligné la nécessité :

- pour la « politique de la ville » de relever d'une dimension globale, alliant l'aspect rénovation urbaine et l'aspect cohésion sociale,
- d'harmoniser les interventions publiques des différents signataires.

Une des plus-values des dispositifs de la politique de la ville, à savoir la mise en réseau des acteurs au niveau institutionnel comme à l'échelle du quartier, doit être confortée. En effet, les modes d'intervention développés ont permis de croiser les regards entre les enjeux thématiques et territoriaux, entre les services de l'Etat et les collectivités locales.

Si la nécessité d'un cadre et d'un projet partagé a été rappelée, les acteurs demandent également davantage de **souplesse dans les modalités de financement des projets** pour être plus réactifs face à des problématiques émergentes. De même en ce qui concerne **l'échelle d'intervention**. Le zonage permet de cibler l'intervention publique là où les besoins sont les plus importants, mais il limite à la fois l'intervention sur des territoires « à la marge » et une réflexion plus globale et stratégique à l'échelle de l'agglomération.

Le besoin de **valoriser et de renforcer l'ingénierie** pour alimenter et coordonner ces démarches de projet a été fortement souligné. Les moyens de la politique de la ville ne peuvent consister uniquement en des crédits d'intervention en direction des associations (qui portent des projets en proximité), ils doivent également financer les moyens d'ingénierie

nécessaires sur les territoires pour faire vivre la dynamique partenariale, assurer le soutien aux associations et renforcer les fonctions d'observation et d'évaluation.

Pour les participants, l'enjeu de la réforme aujourd'hui est de disposer (enfin !) d'un cadre clair (éviter le report des questions de fond) en adéquation avec la diversité des réalités locales et tenant compte de l'évolution des champs de compétence des uns et des autres, de mettre fin à l'empilement des dispositifs au profit d'une approche par le(s) territoire(s) et de consolider les acquis en terme de méthode, au profit de l'amélioration des conditions de vie des habitants et de la « normalisation » des territoires.

LES TERRITOIRES

D'après les professionnels présents, l'approche par « quartier » (celle privilégiée actuellement) reste pertinente. Néanmoins, elle mériterait d'être mieux articulée aux politiques structurantes de l'agglomération et à l'ensemble du territoire urbain. En effet, il s'agit d'établir des passerelles entre les actions et politiques menées au niveau des quartiers et celles développées sur le reste de la ville et de l'agglomération (politiques de droit commun à visée stratégique du type Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme, politiques en faveur de l'emploi...).

Comme cela a été mentionné précédemment, il s'agit d'avoir plus de souplesse dans la capacité d'intervention afin de disposer de davantage de réactivité face aux réalités. Le « territoire des réponses » n'est pas forcément le même que le « territoire des problèmes ». De même, afin de sortir de la logique de l'urgence, cette souplesse porterait également sur les territoires d'intervention. Elle permettrait d'intervenir en prévention sur des territoires en risque de décrochage. Le cadre très figé de la géographie prioritaire réglementaire et la priorisation donnée au titre de la géographie contractuelle des CUCS aux quartiers de Priorité 1, limitent l'intervention sur des territoires classés en niveau 2 (voire en niveau 3) mais qui peuvent se dégrader très rapidement.

Les professionnels ont également souligné la nécessité pour définir les territoires d'intervention, de prendre en compte la situation locale, à partir d'indicateurs statistiques, et pas seulement le poids démographique. L'intervention publique ne peut se limiter à des « gros » quartiers, elle doit pouvoir prendre en compte les petits secteurs relevant des mêmes difficultés et souvent moins bien dotés en termes d'ingénierie et de forces vives sur le territoire.

LA CONTRACTUALISATION

Tous les professionnels ont pointé la nécessité de replacer le territoire et ses besoins au cœur de la contractualisation. Il s'agit de sortir d'une logique en « tuyau d'orgue » thématique et descendant pour privilégier une approche territoriale, incluant l'ensemble des dimensions de la politique de la ville (cadre de vie / rénovation urbaine et conditions de vie / cohésion sociale).

La méthodologie de projets développée au titre des programmes de rénovation urbaine a été citée en exemple et pourrait être appliquée plus largement. Les grandes étapes sont les suivantes : élaboration d'un diagnostic partagé à l'échelle du territoire, définition des objectifs et des moyens, élaboration d'un calendrier et des points d'étape, évaluation... Elle implique également une ingénierie dédiée, un pilotage politique, un partenariat avec l'ensemble des acteurs (Etat, commune, intercommunalité, Conseil Général, Conseil Régional etc...).

De même, des contrats d'objectifs pourraient être passés entre les collectivités et l'Etat afin de mieux clarifier le projet et les objectifs à atteindre par les uns et les autres en tenant compte des compétences de chacun. Il s'agit également d'harmoniser et de clarifier les nombreux dispositifs existants afin de les activer au service du projet et au regard des objectifs définis.

Cela nécessiterait de renforcer le suivi des actions et l'observation des territoires. Les acteurs ont fortement insisté sur le besoin de (re)mettre tous les acteurs institutionnels autour de la table et de les mobiliser autour d'un même projet et tout au long du projet.

Le rôle du portage politique a été rappelé, tout comme la nécessité de maintenir l'ingénierie locale. Les professionnels de la politique de la ville, chefs de projets et chargés de mission territoriaux, ont une fonction de développeur territorial. Ils doivent être en capacité et en légitimité pour interpeller les acteurs (grâce à leur expertise territoriale), expérimenter de nouvelles actions et modalités d'intervention, disposer de souplesse dans leur intervention afin de pouvoir faire preuve de créativité.

Les participants aux réunions constatent, d'une part un fort turn over des professionnels sur ces postes, et d'autre part une précarité accrue (avec l'embauche de contractuels sur des contrats courts), ce qui est préjudiciable à la conduite du projet. A chaque départ, cela entraîne une perte de compétences et de connaissances, ainsi qu'une nécessaire recomposition du réseau.

La place de l'Etat dans ces dispositifs a été débattue. Certains agents de l'Etat ont fait part non seulement d'un sentiment de perte de légitimité auprès des collectivités locales (manque d'ingénierie, diminution des crédits d'intervention...), mais aussi de non-reconnaissance en interne à l'Etat, de la part des services centraux, de leurs actions. La relation entre les ministères et les services déconcentrés ne semble pas simple et les directives nationales sont parfois mal vécues au niveau départemental, principalement en raison du manque d'explications (notamment lors des changements dans les priorités d'intervention). Pour autant, le rôle de l'Etat en tant que garant de l'équité territoriale a été rappelé et mis en avant unanimement, tout comme l'effet levier de son intervention sur les territoires.

Si la nécessité d'un partenariat interinstitutionnel a été rappelée, il s'agit également de renforcer le partenariat, au sein des collectivités, entre les différents services thématiques. Certains chefs de projet estiment que la logique transversale, qui est au cœur des procédures de la politique de la ville, a été mise à mal avec les Contrats Urbains de Cohésion Sociale et la rapidité avec laquelle ces contrats ont dû être élaborés.

Enfin, la place des habitants a été rappelée dans la phase du diagnostic notamment. Il s'agit de mieux connaître leurs besoins et aspirations afin d'établir un diagnostic partagé par tous les acteurs du territoire.

En conclusion sur la question de la contractualisation, il a été rappelé le besoin d'établir une stratégie territoriale, globale et partenariale, dans laquelle chacun tiendrait un rôle, en fonction de ses compétences autour d'un projet commun et contraignant en termes d'objectifs.

LES THEMATIQUES

Les thématiques de l'éducation et de l'emploi (incluant le développement économique) ont fait l'objet d'un large consensus en termes de priorité d'intervention. L'amélioration des conditions de vie et le vivre ensemble ont été rappelés, tout comme l'accès aux droits, l'intégration et la prévention des discriminations. L'image des territoires et l'ouverture du quartier sur la ville sont des objets de travail transversaux.

Les professionnels ont également rappelé la place des habitants, mais plutôt sous l'angle de la « capacité à agir ». Il s'agit bien de renforcer et développer le lien social sur le territoire, à partir des habitants et avec eux, dans une logique *d'empowerment*.

Plusieurs points nécessitent d'être rappelés :

- le lien nécessaire avec les politiques de droit commun, qui pourraient faire partie de la contractualisation,
- la nécessité d'un diagnostic précis pour prioriser l'action selon les territoires : tous les quartiers ne nécessitent pas les mêmes modalités d'intervention, ni les mêmes axes d'intervention,
- la définition d'un projet de territoire, articulé à des projets plus généraux (au niveau de la ville et/ou de l'agglomération) avec des objectifs territoriaux.